



Transports et Infrastructure

RAPPORT ANNUEL
2024-2025

Transports et Infrastructure

RAPPORT ANNUEL 2024-2025

Province du Nouveau-Brunswick

C.P. 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1 CANADA

ISBN 978-1-4605-4348-1 (version imprimée bilingue)

ISBN 978-1-4605-4349-8 (PDF : version anglaise)

ISSN 2368-3457 (version imprimée bilingue)

ISSN 2368-3465 (PDF : version anglaise)

LETTRES D'ACCOMPAGNEMENT

Du ministre à la lieutenant-gouverneure

Son Honneur l'honorable Louise Imbeault

Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Transports et de l'Infrastructure du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenant-Gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



L'honorable Chuck Chiasson,
Ministre

De la sous-ministre au ministre

L'honorable Chuck Chiasson Ministre des Transports et de l'Infrastructure

Monsieur le Ministre,

Je suis heureuse de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère des Transports et de l'Infrastructure pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Kelly Cain
Sous-ministre

TABLE DES MATIÈRES

Message du ministre	1
Message de la sous-ministre.....	2
Priorités du gouvernement.....	4
Faits saillants.....	5
Survol des opérations du Ministère.....	7
Vue d'ensemble des divisions.....	9
Division des transports	9
Division des édifices	19
Division des services stratégiques.....	25
Division des services généraux.....	31
Directions relevant du sous-ministre.....	39
Information financière.....	40
Résumé des activités de dotation	43
Résumé des projets de loi et des activités législatives.....	45
Résumé des activités liées aux langues officielles.....	46
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	48
Rapport au titre de la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	49
Annexe A.....	50

MESSAGE DU MINISTRE

Nous reconnaissons en tout respect que le Nouveau-Brunswick est établi sur les territoires non cédés ni abandonnés des peuples Wolastoqey, Mi'gmaq et Peskotomuhkati. Nous cherchons à rétablir de bonnes relations avec les peuples autochtones et à honorer ces terres qui incarnent l'espoir des prochaines générations.

Le ministère des Transports et de l'Infrastructure entend entretenir et améliorer les infrastructures provinciales du Nouveau-Brunswick de manière financièrement responsable. Le Ministère gère la planification, la conception, la construction et l'entretien des bâtiments gouvernementaux et du réseau routier de la province. Il est aussi chargé de gérer le parc de véhicules et le réseau de traversiers de la province, de surveiller le système de radiocommunications mobiles et l'exploitation des chemins de fer de courtes lignes du Nouveau-Brunswick et d'acquérir, de gérer et d'aliéner les biens du gouvernement.

À l'exercice 2024-2025, notre province a fait des progrès considérables dans une foule de projets importants. Avec des initiatives telles que la construction du pont Anderson en cours d'achèvement, la construction de nouvelles installations scolaires qui se poursuit ou les nombreuses améliorations à l'infrastructure routière, notre équipe continue de produire des résultats pour la population du Nouveau-Brunswick.

En outre, notre plan triennal de dépenses en immobilisations demeure un plan directeur d'envergure provinciale pour les travaux d'asphaltage, de remplacement des ponceaux et de remise en état des ponts. Ce document reste un outil utile qui favorise la transparence ministérielle et la responsabilisation dans nos travaux.

Comme toujours, le Ministère insiste sur l'importance de la sécurité, tant auprès de son personnel que de la population. Il poursuit son partenariat avec l'Association des constructeurs de routes du Nouveau-Brunswick, dans le but de présenter sa campagne annuelle de sécurité routière. De plus, notre campagne semestrielle Pensez originaux sensibilise le public à la sécurité routière en présence d'originaux, en encourageant les conducteurs à rester vigilants et en réduisant les collisions par la publication de messages ciblés.

Aucun de ces travaux importants ou initiatives de sécurité n'est possible sans l'aide du personnel dévoué et travailleur du Ministère. En continuant à aller de l'avant, notre ministère demeure déterminé à s'acquitter de son mandat, qui consiste à veiller à ce que notre province dispose de bâtiments et d'infrastructures de transport bien entretenus. Je me réjouis de poursuivre cet investissement à la grandeur du Nouveau-Brunswick.



L'honorable Chuck Chiasson
Ministre des Transports et de l'Infrastructure

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE

Je suis fière de présenter le rapport annuel 2024-2025 du ministère des Transports et de l'Infrastructure. Notre équipe a travaillé sans relâche pour atteindre nos objectifs, et elle continue de s'appliquer à fournir une infrastructure sûre, fiable et durable qui répond aux besoins de tous les Néo-Brunswickois.

Cette année, le budget ordinaire du Ministère a augmenté de 5,0 % pour atteindre les 396,5 millions de dollars. Ce financement a permis d'investir davantage dans des domaines tels que l'entretien des routes en été, les opérations hivernales, les services de traversiers, l'entretien des bâtiments gouvernementaux et les radiocommunications.

Le budget d'immobilisations du Ministère a augmenté de 14,8 % et s'élève à 976,7 millions de dollars. Ce financement a permis d'améliorer les immobilisations de la Division des transports et de la Division des édifices.

La Division des transports a soumis 174 projets à des appels d'offres en 2024-2025 et franchi plusieurs étapes clés cette année, notamment en ce qui concerne les ponts. Pensons, entre autres, à l'ouverture du pont Nashwaak et du pont international Edmundston-Madawaska, ainsi qu'à l'achèvement des phases 4 et 5 du pont Centennial, des ponts de Coles Island et de la phase 2 du pont du port de Saint John.

La Division des édifices a lancé des appels d'offres pour environ 400 projets en 2024-2025 et travaillé à l'avancement de grandes initiatives. Il s'agit, par exemple, de la rénovation complète de l'École Saint-Henri et de l'Hôpital régional Dr-Everett-Chalmers, et de la poursuite de la construction du nouveau centre correctionnel régional dans la Municipality of Grand Lake.

De nouveaux ajouts ont également été faits aux campus du NBCC à Saint John et du CCNB à Bathurst. Pour renforcer davantage notre système de soins de santé, l'Hôpital régional de Saint John a été agrandi, un nouveau centre de traitement pour les jeunes a été construit à Moncton et une infrastructure a été mise en place pour offrir un programme de pharmacie à 21 hôpitaux de la province.

Les effets des changements climatiques continuent de menacer les infrastructures de toute la province. Le Ministère demeure déterminé à réagir rapidement aux enjeux liés aux conditions météorologiques. À cette fin, nous avons obtenu 2,95 millions de dollars pour lutter contre les changements climatiques dans le cadre de notre engagement à renforcer la résilience et l'adaptation de notre réseau de transport et à réduire les émissions de gaz à effet de serre du parc automobile et des bâtiments du GNB.

Notre équipe continue d'échanger avec les Néo-Brunswickois et de les écouter; en effet, notre Centre d'information sur les transports (CIT) a traité plus de 60 000 demandes par téléphone et par courriel pour des réparations et des services liés à des problèmes routiers au Nouveau-Brunswick. Nous allons continuer de remplir notre mission de fournir à la province une infrastructure de transport sûre, fiable et durable.

C'est un honneur de travailler une fois de plus aux côtés d'une équipe aussi engagée et compétente. Je suis convaincue que les efforts constants du Ministère continueront de se traduire par des résultats positifs pour tous les Néo-Brunswickois, et j'ai hâte de voir les réalisations de la prochaine année.



Kelly Cain
Sous-ministre

PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Au service des gens du Nouveau-Brunswick

Les priorités sur lesquelles le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) a axé son action sont le reflet des histoires et des solutions que nous soumettent les résidents de toute la province. Nous attendons changer les choses et améliorer la qualité de vie de tous les habitants de la province où nous sommes fiers de vivre. Ensemble, nous apprenons, grandissons, nous adaptons et découvrons de nouvelles façons innovatrices de faire des affaires. Le GNB s'emploie à prendre les mesures nécessaires pour faire avancer ses priorités, et il s'acquitte chaque jour de son travail avec une efficacité grandissante. Les Néo-Brunswickois sont des gens résilients, créatifs et bienveillants, et en travaillant ensemble, nous pouvons créer l'avenir meilleur que nous méritons tous. Le GNB accorde la priorité aux partenariats, il fait confiance aux personnes et organisations sur le terrain qui travaillent en étroite collaboration avec les Néo-Brunswickois pour obtenir des résultats, et il leur donne les moyens de le faire.

Priorités

Le GNB s'efforce de créer un avenir meilleur pour tous les Néo-Brunswickois. Pour concrétiser cette vision, plusieurs priorités ont été établies dans les domaines suivants :

- soins de santé;
- vie abordable et logement;
- éducation;
- économie;
- environnement;
- gouvernement de confiance.

Nous vous invitons à prendre connaissance des engagements que nous avons pris dans chacun des domaines prioritaires, ainsi que des informations les plus récentes sur nos réalisations et les mesures du succès que nous utilisons. Pour en savoir plus : www.gnb.ca/responsabilité.

FAITS SAILLANTS

Voici les réalisations du ministère des Transports et de l'Infrastructure au cours de l'exercice 2024-2025 :

- Quelque 574 projets du Ministère soumis au processus d'appels d'offres.
- Grands projets routiers, dont l'ouverture du pont de la rivière Nashwaak et du pont international Edmundston-Madawaska, ainsi que l'achèvement des phases 4 et 5 du pont Centennial, des ponts de Coles Island et de la phase 2 du pont du port de Saint John.
- Publication de la quatrième version du plan triennal de dépenses en immobilisations (*La Voie à suivre*).
- Reprise après sinistre réussie à la suite des fortes pluies de septembre 2015 et de la crue printanière de 2018, dans le cadre du programme fédéral des Accords d'aide financière en cas de catastrophe.
- Achèvement de la phase 3 de l'élaboration du Plan d'atténuation à long terme des inondations, qui établit et priorise les actifs de transport provinciaux vulnérables aux inondations.
- Achèvement de la remise en état interne du traversier Robert Gordon Lee Fairweather (F98) à la cale de halage de traversier d'Evandale.
- Achèvement des rénovations et signature d'un bail pour la promenade Knowledge Park à Fredericton qui desservira les bureaux du district scolaire Anglophone West (ASD-W), et investissement de 8 millions de dollars dans des projets de rénovation des installations et d'optimisation de l'espace.
- Grands projets de construction, dont la nouvelle école de Campbellton pour les élèves de la maternelle à la 8^e année, l'école de l'avenue McAdam, la nouvelle école primaire de l'Ouest de Moncton et la nouvelle école primaire du Nord de Fredericton, l'agrandissement de l'Hôpital régional Chaleur et de l'Hôpital régional D^r-Everett-Chalmers, le nouveau palais de justice de Fredericton, l'agrandissement de l'Hôpital régional de Saint John, le Centre hospitalier universitaire D^r-Georges-L.-Dumont, l'unité de soins cardiaques et l'unité de soins maternels et néonataux de l'Hôpital de Moncton, et le nouveau centre correctionnel régional du Centre.
- Relancement de la série d'exposés sur l'innovation qui mettent en évidence le travail innovateur du Ministère.
- Recensement et examen de 44 programmes du ministère des Transports et de l'infrastructure dans le cadre de l'initiative d'examen quinquennal de la prestation des services, et examen des 10 derniers programmes terminé en 2024-2025.
- Lancement réussi d'un nouveau processus d'appel d'offres en ligne aux fins de l'aliénation des biens excédentaires.
- Réalisation d'une étude hydraulique des cours d'eau afin de trouver une solution rentable pour le passage des poissons dans les ponceaux.
- Obtention de 2,95 millions de dollars affectés aux changements climatiques, afin de donner suite à notre engagement à renforcer la résilience et l'adaptation de notre réseau de transport et à réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant du parc automobile et des bâtiments du GNB.
- Publication du calendrier des appels d'offres de 2024-2025.
- Mise en œuvre réussie de Fusion pour les RH, la paie et les dépenses en juillet 2024, en collaboration avec des partenaires de FCT et de SNB. La préparation de cette mise en œuvre comprenait une formation offerte au personnel sur la culture numérique et le système, ainsi que la mise à jour des processus de ressources humaines.

- Lancement du projet de système de radiocommunications pour la sécurité publique entre l'État du Maine et la province du Nouveau-Brunswick.
- Traitement, par le Centre d'information sur les transports (CIT), de plus de 60 000 demandes soumises par téléphone et par courriel pour des réparations et des services liés aux routes du Nouveau-Brunswick.

SURVOL DES OPÉRATIONS DU MINISTÈRE

Le MTI contribue à l'économie et à la qualité de vie du Nouveau-Brunswick en fournissant une infrastructure de transport qui permet la circulation sûre et efficace des biens et des personnes, ainsi qu'une infrastructure de bâtiments hébergeant les services gouvernementaux.

Des employés possédant une expertise et des compétences diversifiées travaillent ensemble afin d'atteindre ce but. Le Ministère planifie, conçoit, construit, exploite et entretient un vaste réseau d'environ 18 000 km de routes reliées par quelque 5 500 ponts et grands ponceaux et 10 services de traversiers. Le Ministère gère 380 bâtiments appartenant au GNB et est responsable de 142 baux. Il est également chargé de gérer le parc de véhicules de la province, de superviser le système provincial de radiocommunications mobiles et les services de chemins de fer de courtes lignes, et de gérer et d'aliéner les biens excédentaires du gouvernement.



18 000 km¹ de routes dans la province



5 500 ponts et grands ponceaux



8 traversiers fluviaux assurant 7 traversées fluviales et 5 traversiers côtiers assurant 3 traversées cotières reliant les communautés des îles Deer, Grand Manan et White Head au continent²



380 bâtiments appartenant au gouvernement
142 baux



60 tours
15 000 radios raccordées au système de RMRPNB

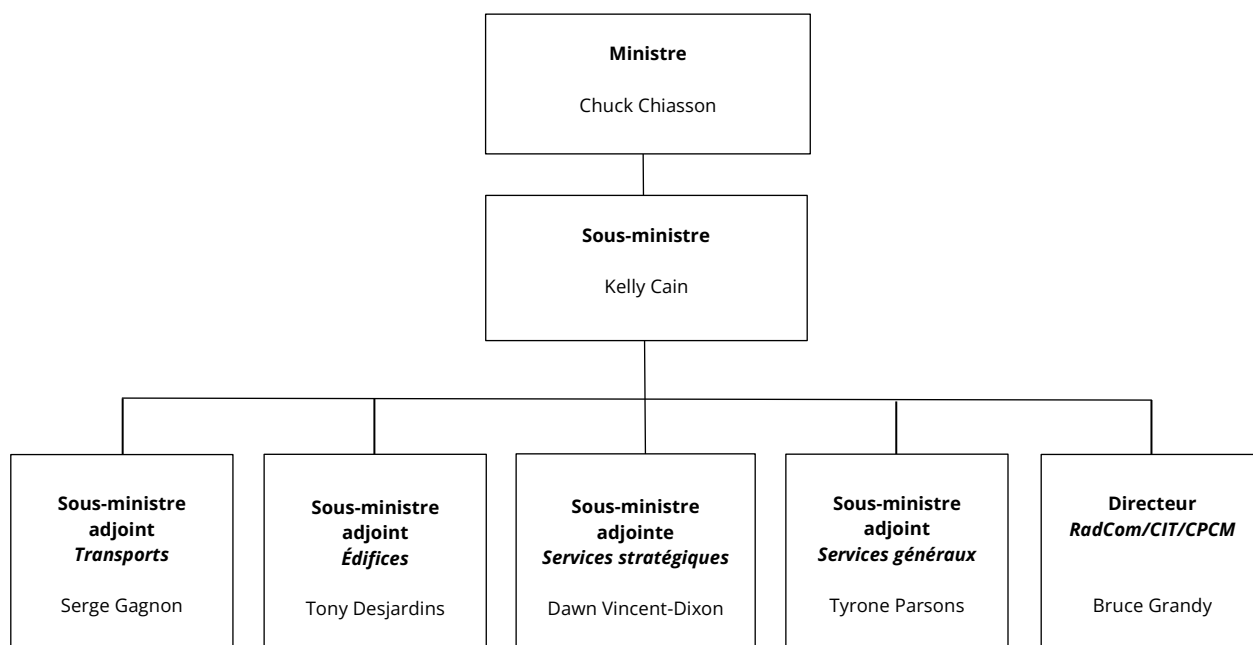


Parc de 4 200 véhicules (voitures, camions, autobus et autre équipement)

¹ Environ 18 000 km de routes, y compris dans le cadre de partenariats public-privé, sans toutefois tenir compte des bretelles et des routes publiques non entretenues.

² Les traversiers côtiers sont gérés au moyen d'une entente de partenariat public-privé.

Organigramme de haut niveau



VUE D'ENSEMBLE DES DIVISIONS

DIVISION DES TRANSPORTS

Survol

Chef de file de la mise en place d'infrastructures publiques, la **Division des transports** offre des services professionnels pour tous les aspects et l'exécution de la planification, de la conception, de la construction, de l'entretien et de la gestion des urgences de son réseau routier, de traversiers et de ponts. Les services comprennent la gestion et l'exécution des projets du plan quinquennal de gestion des immobilisations et des programmes d'entretien et de construction des routes en été et en hiver; l'atténuation, l'intervention et la remise en état en cas de sinistres; l'ingénierie de la circulation; la circulation routière; la signalisation commerciale; la gestion des réseaux routiers; l'ingénierie structurale; l'hydraulique; la géotechnique; la géomatique; la conception des routes et les matériaux connexes; la gestion des actifs; l'exploitation des traversiers fluviaux; et les permis de transport de marchandises. La Division supervise trois contrats de partenariat public-privé pour les routes et le projet de service de traversier des îles Fundy.

La Division se compose de la **Direction de la planification des immobilisations**, de la **Direction du tracé des routes**, du **Bureau de gestion des projets**, de la **Direction de la construction**, de la **Direction de la gestion des urgences** et de la **Direction des opérations**. Elle compte également les **six districts de transport** et la **Direction des services maritimes**.

La **Direction de la planification des immobilisations** élabore, gère et supervise divers portefeuilles de transport (immobilisations), plus particulièrement le plan quinquennal de gestion des immobilisations, et effectue la planification requise des projets et initiatives de préservation de l'intégrité du réseau routier du Nouveau-Brunswick.

La Direction utilise des systèmes de collecte de données et de modélisation des actifs pour fournir des conseils techniques sur la remise en état des actifs du Ministère.

Gestion des actifs : planifie et réalise des initiatives routières favorisant la sécurité publique et le bien-être économique de la province.

Gestion du portefeuille : établit et gère la stratégie du portefeuille, l'optimisation du portefeuille (affectation du financement, priorités, gestion des écarts) et le rendement général du programme et du portefeuille, et conseille la haute direction à ces égards.

Planification fonctionnelle : offre des options de réseau en prévision de conception et des plans fonctionnels qui précisent les aspects environnementaux, sociaux, techniques et économiques de l'aménagement des routes.

La Direction établit également des politiques sur le camionnage, forme des partenariats avec l'industrie et délivre des permis spéciaux pour le transport de charges indivisibles de poids ou de dimensions excédentaires, ou encore pour les configurations particulières de véhicules circulant sur les routes du Nouveau-Brunswick.

La **Direction du tracé des routes** voit à la conception et à l'élaboration des appels d'offres portant sur les projets de terrassement, d'asphaltage, municipaux, hydrauliques et d'ouvrages d'art s'inscrivant dans le programme de construction du Ministère. Elle fournit une expertise technique et fait des recommandations au Ministère sur les levés techniques et les travaux de génie géotechnique, géologique et hydrotechnique aux fins de la conception, de la construction et de l'entretien des routes

et des ouvrages d'art. La Direction fournit des applications d'ingénierie et offre un soutien technique à diverses directions et au personnel, réalise des essais de contrôle et d'assurance de la qualité des matériaux industriels (béton, granulats, sols et asphalte), détermine les besoins en matière de biens, offre un soutien à la documentation du processus d'acquisition de biens, fournit un soutien technique et effectue des recherches sur les matériaux et les procédures associés à l'industrie du transport.

Le **Bureau de gestion des projets** gère les projets d'immobilisations pour le Ministère de manière uniforme, transparente et ciblée, en coordonnant tous les projets d'immobilisations assignés du début à la fin, tout en demandant l'approbation du financement à chaque étape du projet. La reddition de comptes d'un projet provient ainsi d'une seule source. La transparence est assurée grâce à la communication avec les intervenants internes et externes, à l'établissement d'une base de référence (portée, calendrier, coût, risque, exécution et plan) et à la détermination, à la consignation et à l'approbation sollicitée des modifications apportées à la base de référence.

La **Direction de la construction** supervise les aspects techniques des contrats et des projets de construction et de reconstruction des routes et des ponts de la province. Elle veille au respect des plans et des spécifications des contrats, afin d'en assurer la concordance avec les pratiques exemplaires d'ingénierie. La Direction offre aussi des services de soutien en matière d'ingénierie, de finances, de gestion et d'administration pour le programme provincial d'immobilisations relatif aux routes et aux ouvrages d'art, et elle est chargée de tenir à jour et de réviser les devis types pour le Ministère.

La **Direction de la gestion des urgences** dispense des services professionnels et techniques de préparation, d'intervention, de rétablissement, de prévention et d'atténuation en situation d'urgence. Pour ce faire, elle travaille avec une équipe de ressources publiques et privées à la planification, à la conception, aux appels d'offres et à la construction d'infrastructures de transport en périodes de situations d'urgence afin de limiter les conséquences des catastrophes et incidents graves.

La **Direction des opérations** fournit l'expertise technique et en génie aux fins de l'ingénierie et des opérations de la circulation dont la signalisation, l'éclairage et le marquage de la chaussée, ainsi que de l'élaboration et de l'administration des programmes provinciaux d'entretien des routes en été et en hiver. Cela comprend la coordination de l'équipement et du parc de véhicules du Ministère, du système NB511 et du réseau du système d'information météorologique routière (SIMR). La Direction fournit également des services administratifs et de gestion de projet en lien avec les accords de partenariat public-privé existants (route 2 Fredericton-Moncton [MRDC], route 2 [AtkinsRéalis] et route 1 [Gateway Operations]).

Relevant de la Direction des opérations du transport, les six **bureaux de district** des transports entretiennent et améliorent l'infrastructure provinciale de transport afin d'assurer la sécurité du public et de préserver l'intégrité des réseaux routiers. Ils sont chargés d'exécuter les programmes d'entretien en été et en hiver et de réaliser de petits projets d'entretien et de construction de ponts, de ponceaux et de routes.

La **Direction des services maritimes** gère et exploite directement huit traversiers fluviaux desservant sept points de passage, offre un soutien administratif et une expertise technique, et surveille le partenariat public-privé en place (projet de services de traversiers aux îles Fundy – PSTIF). Le PSTIF gère et exploite cinq traversiers desservant trois points de passage dans la baie de Fundy, soit aux îles Grand Manan, Deer et White Head. La Direction offre aussi une expertise technique, de même que des services de planification et d'exécution des projets de remise en état des bâtiments et d'immobilisations maritimes, comme la réfection des quais et des débarcadères, le dragage des

chenaux et l'installation de défenses le long des quais. De plus, elle offre du soutien à la Société de développement régional, conformément à un protocole d'entente, afin qu'elle continue de superviser l'entretien, les inspections, la couverture d'assurance et les modifications prévues au dock flottant du gouvernement provincial.

Indicateurs de rendement clés

Mesure du rendement

Pourcentage des routes dont l'état est bon ou passable

Objectif de la mesure

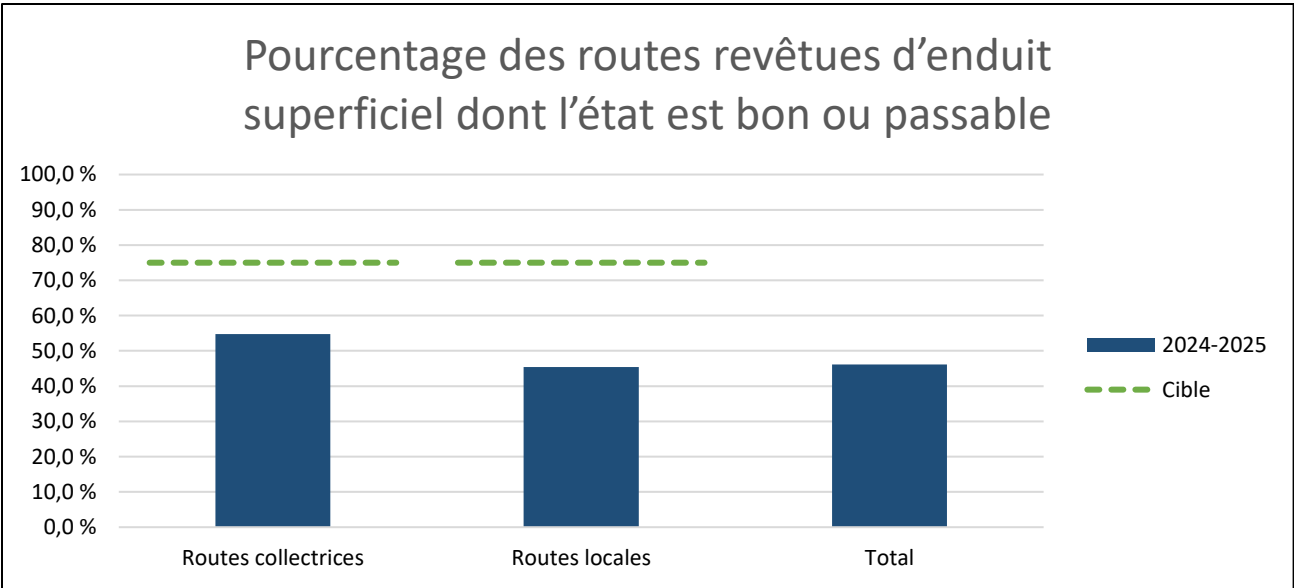
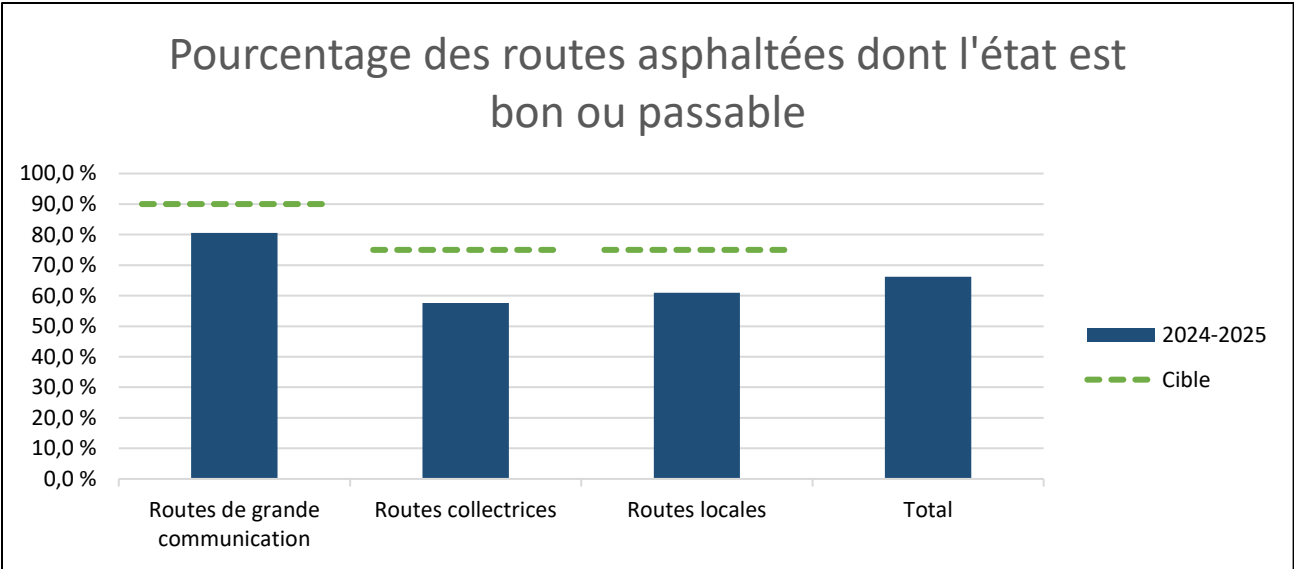
Optimiser la valeur offerte aux clients

Mesure

Pourcentage des routes dont l'état est bon ou passable

Description de la mesure

Le Ministère se sert de l'usure de la surface et de l'indice de rugosité international pour mesurer l'état des routes et les classer selon que leur état général est bon, passable ou mauvais. Une route en bon état se rapproche de l'état neuf, une route dont l'état est passable peut comporter quelques fissures et ornières et une route en mauvais état a besoin de réparations importantes.



Rendement général

En 2024-2025, le Ministère a affecté 217 millions de dollars à la réfection des revêtements d'asphalte et d'enduit superficiel. La cible n'a pas été atteinte dans ce cas-ci, puisque le résultat réel recherché doit être égal ou supérieur à la cible.

ASPHALTE – 2024-2025		
CATÉGORIE FONCTIONNELLE	ROUTES DONT L'ÉTAT EST BON OU PASSABLE	CIBLE
Routes de grande communication	80,6 %	90,0 %
Routes collectrices	57,6 %	75,0 %
Routes locales	61,0 %	75,0 %

ENDUIT SUPERFICIEL – 2024-2025		
CATÉGORIE FONCTIONNELLE	ROUTES DONT L'ÉTAT EST BON OU PASSABLE	CIBLE
Routes collectrices	54,7 %	75,0 %
Routes locales	45,4 %	75,0 %

Raison d'être de cette mesure

Cette mesure montre la qualité de l'entretien du réseau routier de la province par le Ministère.

Qu'a-t-on fait pendant l'exercice financier 2024-2025 pour atteindre ce résultat?

Durant cette période, le Ministère a remis en état plusieurs routes locales, collectrices et de grande communication.

Mesure du rendement

Pourcentage des programmes d’asphaltage et d’application d’un enduit superficiel qui respectent la gestion des actifs.

Objectif de la mesure

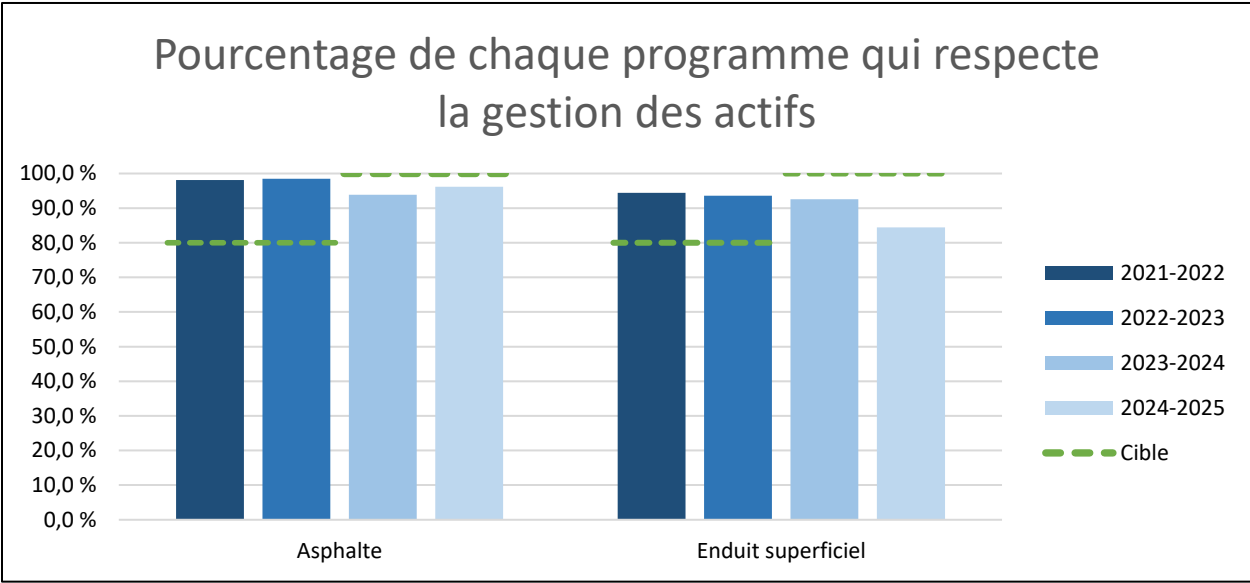
Optimiser la valeur offerte aux clients

Mesure

Pourcentage des programmes d’asphaltage et d’application d’un enduit superficiel qui respectent la gestion des actifs

Description de la mesure

Appliquant les principes de gestion des actifs, le Ministère détermine chaque année les routes qui devraient être remises en état. Les données sur les routes sont recueillies et utilisées dans le modèle de gestion des actifs du Ministère afin de créer une liste des projets potentiels. Chaque projet subit une évaluation technique avant d’être inscrit au calendrier des réparations d’une année donnée. Le calcul du pourcentage des programmes d’asphaltage et d’application d’un enduit superficiel qui respectent la gestion des actifs repose sur les kilomètres de route qui sont conformes aux principes de gestion des actifs de chaque type de revêtement.



Rendement général

Des 217 millions de dollars affectés à ces programmes, 96,2 % du programme d’asphaltage et 84,4 % du programme d’application d’un enduit superficiel étaient conformes à la gestion des actifs. La cible n’a pas été atteinte dans ce cas-ci, puisque le résultat réel recherché doit être égal ou supérieur à la cible.

ASPHALTE	ENDUIT SUPERFICIEL
CIBLE DE 2024-2025 : 100,0 %	CIBLE DE 2024-2025 : 100,0 %
2020-2021 : 93,1 %	2020-2021 : 95,5 %

2021-2022 : 98,1 %	2021-2022 : 94,4 %
2022-2023 : 98,5 %	2022-2023 : 93,6 %
2023-2024 : 93,8 %	2023-2024 : 92,6 %
2024-2025 : 96,2 %	2024-2025 : 84,4 %

Raison d'être de cette mesure

La mesure du respect de la gestion des actifs indique au Ministère à quel point son exécution des programmes de remise en état de l'asphalte et de l'enduit superficiel respecte les pratiques de gestion des actifs. Le plan de gestion des actifs détermine les meilleures façons d'entretenir une route pour qu'elle coûte moins cher pendant ses années de service. Il coûte moins cher de réparer une route qui est dans un état acceptable et qui ne nécessite que quelques réparations que de réparer une route en mauvais état qui peut avoir besoin d'un remplacement complet. Si les routes sont traitées au bon moment, les coûts sont réduits et un plus grand nombre de routes peuvent être entretenues.

Qu'a-t-on fait pendant l'exercice financier 2024-2025 pour atteindre ce résultat?

Conformément au plan de gestion des actifs, les travaux comprenaient l'entretien et la remise en état de divers tronçons des routes de la province.

Mesure du rendement

Pourcentage des ponts dont l'état est bon ou passable

Objectif de la mesure

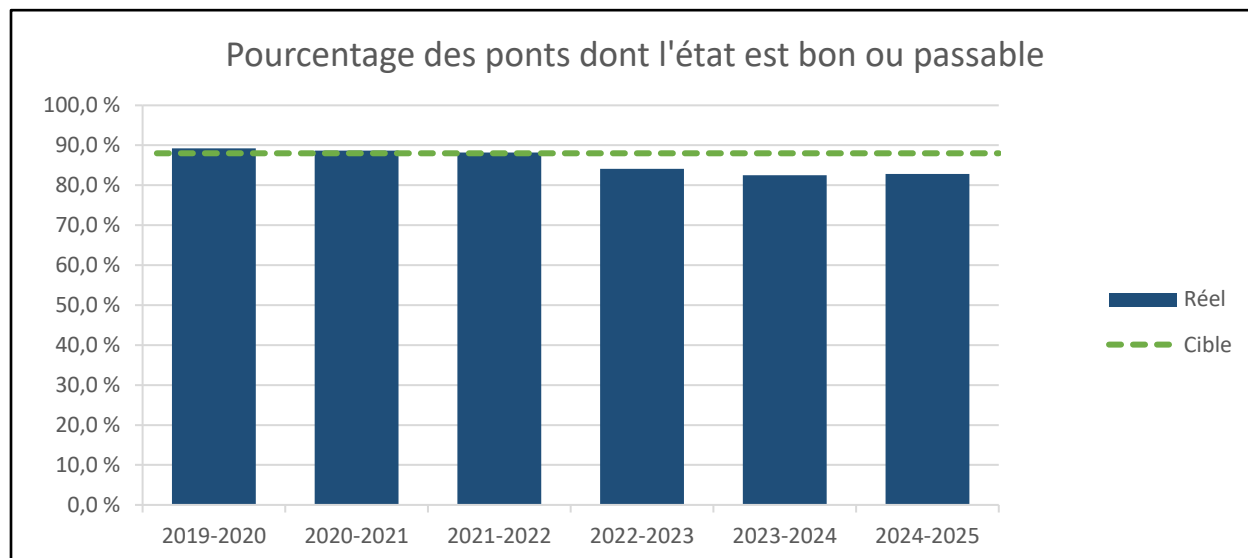
Optimiser la valeur offerte aux clients

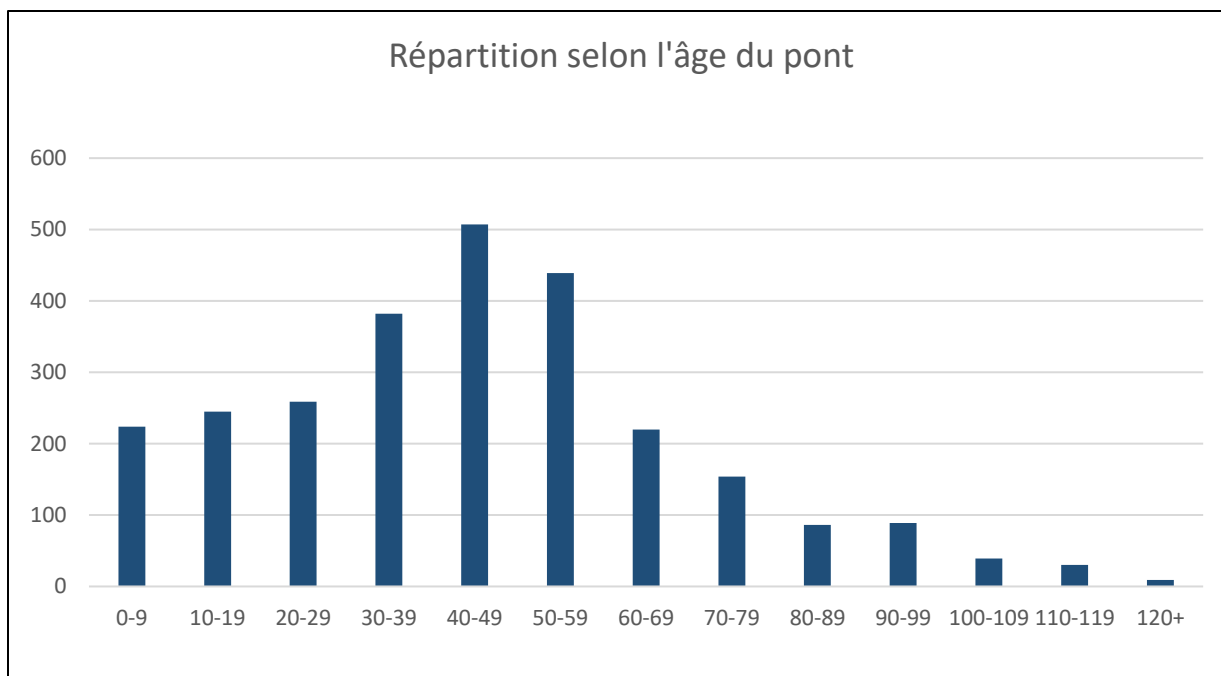
Mesure

Pourcentage des ponts dont l'état est bon ou passable ($IEP \geq 60,0$)

Description de la mesure

L'indice de l'état des ponts (IEP) ne mesure pas la sécurité d'un pont; il exprime plutôt l'état du pont en fonction de l'état de toutes ses composantes. L'état des ponts est influencé par des facteurs tels que l'exposition à l'environnement, notamment à des conditions extrêmes comme des tempêtes et des inondations, les produits chimiques de déglacage, les vices de construction ou des matériaux d'origine, les grands débits de circulation de camions commerciaux et le vandalisme. Les ponts dont l'IEP est supérieur à 70,0 sont en « bon » état et ceux dont l'IEP se situe entre 60,0 et 70,0 sont dans un état « passable »; ces ponts n'ont parfois besoin que de réparations mineures. Les ponts dont l'IEP est inférieur à 60,0 sont considérés comme étant en « mauvais » état et peuvent nécessiter une remise en état majeure ou un remplacement complet.





En ce moment, le Ministère compte au-delà de 1 000 ponts de plus de 50 ans, soit 40,0 % de l'inventaire des ponts désignés. Au rythme actuel des remplacements, il devient de plus en plus difficile de gérer et de maintenir l'inventaire sans compromettre le réseau routier.

Rendement général

POURCENTAGE DES PONTS DONT L'ÉTAT EST BON OU PASSABLE	
CIBLE : ≥ 88,0 %	
2020-2021	88,7 %
2021-2022	88,2 %
2022-2023	84,1 %
2023-2024	82,5 %
2024-2025	82,9 %

Entre 2018 et 2021, le pourcentage de ponts sur les routes désignées (appartenant à la province et entretenues par elle) dont l'état est jugé bon ou passable est resté proche de l'objectif.

En 2021, le Ministère a commencé à passer à un nouveau système de gestion des ponts (SGP). Avec ce nouveau système, l'inspection, la notation et les calculs de l'IEP sont effectués autrement, et les valeurs ne peuvent pas être comparées aux valeurs antérieures à 2021.

Raison d'être de cette mesure

Cette mesure montre l'efficacité des programmes de remplacement et de remise en état des ponts du Ministère.

Qu'a-t-on fait pendant l'exercice financier 2024-2025 pour atteindre ce résultat?

Le Ministère a continué de planifier de grands projets de ponts et d'y travailler, comme le pont Anderson, et a achevé les phases 4 et 5 du pont Centennial et la phase 2 du pont du port de Saint John. Il a également mené à bien plusieurs projets de ponts, dont le pont international Edmundston-Madawaska et les ponts de Coles Island. Les projets terminés de remise en état comprennent le resurfaçage du pont Princess Margaret et la remise en état du pont de la rivière Nashwaak.

Le nombre de ponts dont l'état s'approche du niveau « mauvais » augmente à mesure que les ponts passent de l'état « bon » à « passable ». Des travaux sur des ponts sont prévus chaque année, mais le réseau continue de vieillir et, selon les résultats des inspections de certains ponts, ils passent à la catégorie « mauvais état ».

DIVISION DES ÉDIFICES

Survol

La **Division des édifices** gère les projets de conception et de construction de bâtiments pour tous les ministères du GNB et est responsable de l'exploitation, de la sécurité et de l'entretien des bâtiments occupés par les employés du GNB (immeubles de bureaux, palais de justice, garages d'entretien des routes, etc.). Elle voit aussi à l'acquisition et à la gestion des baux gouvernementaux pour les locaux à bureaux.

La Division se compose de **la conception et de la construction** et de **la gestion des installations**. La conception et de la construction comprend la **Direction des services de conception et d'ingénierie**, la **Direction des services de construction** et la **Direction des projets majeurs**. La gestion des installations regroupe les **Services de sécurité**, les **Services d'acquisition et de location de locaux**, les **Services des locaux**, la **Direction des opérations**, les **Services techniques et de planification** et les **Régions marécageuses**.

La **conception et de la construction** offre des services de planification, de conception et d'administration des contrats à tous les ministères du GNB en ce qui a trait aux écoles, aux hôpitaux, aux bureaux, aux palais de justice, aux prisons, aux installations touristiques, aux barrages et à d'autres projets de construction. Les services sont administrés par un personnel professionnel et technique multidisciplinaire, avec le soutien de firmes privées d'architecture et de génie. La conception et de la construction gère divers autres projets gouvernementaux d'infrastructure, comme ceux financés conjointement par les gouvernements provincial et fédéral.

La **Direction des services de conception et d'ingénierie** est chargée d'offrir une expertise dans toutes les disciplines du génie et de l'architecture. Cette expertise est essentielle pour résoudre les problèmes des bâtiments, trouver des solutions de réparation d'urgence, réaliser des études de faisabilité, faire du dépannage, estimer les coûts, établir la portée, effectuer des travaux de conception, publier des appels d'offres et conclure des contrats de construction. La Direction est responsable de l'exécution de divers programmes provinciaux.

La **Direction des services de construction** administre les contrats de construction et de consultation pendant la phase de construction de tous les projets entrepris par la Direction de la conception et de la construction et par la Direction des projets majeurs. La Direction des services de construction dispose de cinq bureaux régionaux à Fredericton, Moncton, Saint John, Grand-Sault et Bathurst.

La **Direction des projets majeurs** est responsable de la gestion des contrats de consultation et de la planification, de la conception et des appels d'offres de nouveaux projets majeurs d'immobilisations et d'amélioration (rénovation et agrandissement de bâtiments).

La **gestion des installations** s'occupe de l'exploitation et de l'entretien des bâtiments gouvernementaux, en plus de négocier et d'administrer les baux de locaux à bureaux du gouvernement. Elle gère une superficie d'environ 6 millions de pieds carrés de locaux à l'échelle de la province, ce qui comprend 380 bâtiments appartenant au gouvernement et 142 baux. Dans la gestion de son portefeuille, la gestion des installations propose un éventail de services liés au fonctionnement des bâtiments, notamment la gestion de projets, la gestion des locaux, l'aménagement intérieur, les services techniques et de génie, les services de sécurité, les enquêtes techniques, les régions marécageuses et la planification des projets d'immobilisations.

Les **Services de sécurité** sont chargés d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel et des installations du GNB au moyen d'activités liées à la sécurité physique, à la conception et au dépannage de systèmes, aux enquêtes, aux analyses, aux évaluations des menaces, des risques et de la vulnérabilité et à d'autres suivis réguliers.

Parmi ses responsabilités, notons la gestion des commissionnaires qui offrent des services de gardiens de sécurité et d'accueil et de gardes supplémentaires en cas de circonstances et d'événements exceptionnels. De plus, les Services de sécurité administrent les cartes d'accès et les laissez-passer de stationnement des employés du GNB.

Les **Services d'acquisition et de location de locaux** voient à la location, à l'acquisition, à la gestion et à l'administration de locaux économiques qui répondent aux besoins organisationnels.

La section est responsable de gérer environ 2 millions de mètres carrés de locaux pour les parties 1 à 4 de la fonction publique, ainsi que du courtage d'autres locaux. Elle est par ailleurs chargée de gérer l'utilisation et la rationalisation des locaux en fonction de la politique d'attribution (AD-1901) et de la politique d'acquisition de locaux (AD-1902).

Les **Services des locaux** sont responsables de la planification et de la conception des locaux à bureaux, de la gestion de projets, de la révision des codes, des rénovations, des travaux d'amélioration locative et des déménagements, de même que de la conformité de toutes les installations aux normes, aux besoins et aux budgets de l'organisation.

La section veille également à l'utilisation et à la rationalisation des locaux à bureaux et, dans la mesure du possible, à la réduction de leur superficie. Pour ce faire, elle réalise des vérifications et produit des rapports sur les espaces vacants, examine l'aménagement de l'espace de bureau pour les projets d'amélioration et les grands projets d'immobilisations, tient à jour les plans d'étage, détermine l'attribution des locaux et applique la politique d'attribution des locaux (AD-1901) pour les parties 1 à 4 du GNB.

La **Direction des opérations** est responsable de l'administration, de la sécurité, de l'entretien et du fonctionnement d'environ 380 bâtiments et de 3 parcs industriels appartenant au gouvernement, en se chargeant notamment des services publics, des contrats de services, de l'entretien, de la mise à l'essai, de l'inspection et de la planification de projets d'immobilisations. Depuis son bureau central et ses six bureaux régionaux, la Direction gère environ 4 millions de pieds carrés de locaux appartenant au gouvernement dans toute la province.

Les **Services techniques et de planification** comptent sur un personnel professionnel et technique multidisciplinaire pour gérer le budget et les projets d'immobilisations. La section fournit également des études techniques et un soutien en ingénierie aux ministères clients et à d'autres équipes au sein de la gestion des installations.

Indicateurs de rendement clés

Mesure du rendement

Pourcentage des ordres de modification des projets de construction de bâtiments

Objectif de la mesure

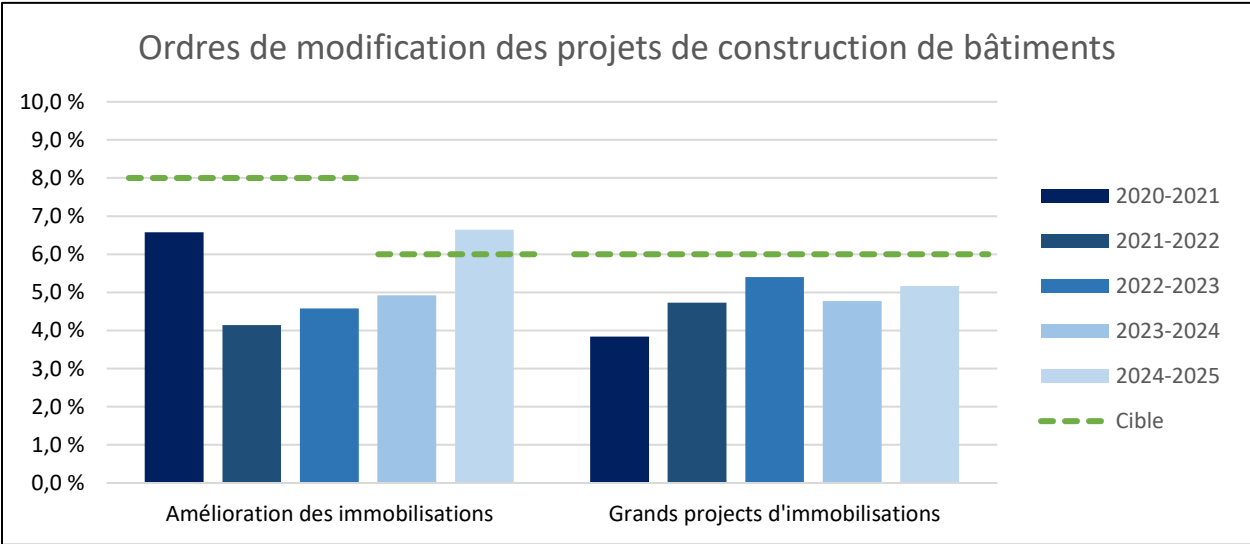
Optimiser la valeur offerte aux ministères clients

Mesure

Pourcentage des ordres de modification des projets de construction de bâtiments

Description de la mesure

Le Ministère surveille le coût des projets de construction, notamment les ordres de modification exprimés en pourcentage des montants initiaux des contrats de construction qui sont octroyés. Les projets d'amélioration des immobilisations et les grands projets d'immobilisations sont évalués séparément.



Rendement général

La Division des édifices a atteint la cible qu'elle s'était fixée pour les grands projets, mais a légèrement surpassé sa cible en ce qui a trait à l'amélioration des immobilisations.

AMÉLIORATION DES IMMOBILISATIONS	GRANDS PROJETS D'IMMOBILISATIONS
CIBLE : ≤ 6,0 %	
2020-2021 : 6,6 %	2020-2021 : 3,8 %
2021-2022 : 4,1 %	2021-2022 : 4,7 %
2022-2023 : 4,6 %	2022-2023 : 5,4 %
2023-2024 : 4,9 %	2023-2024 : 4,8 %

2024-2025 : 6,6 %	2024-2025 : 5,2 %
-------------------	-------------------

Raison d'être de cette mesure

Cette mesure est un indice de la qualité des documents d'appel d'offres et du rendement de l'équipe (consultants du secteur privé et personnel du Ministère) pour contrôler les coûts et éviter de modifier la portée des projets.

Qu'a-t-on fait pendant l'exercice financier 2024-2025 pour atteindre ce résultat?

La Division des édifices travaille en étroite collaboration avec les ministères clients afin d'identifier rapidement les projets, d'en définir clairement la portée et, avec l'aide d'experts-conseils, d'élaborer des documents de conception et d'appel d'offres. L'équipe s'assure que la construction respecte la portée et les objectifs du projet. Cette année, le nombre accru d'ordres de modification des projets d'amélioration des immobilisations est en grande partie attribuable à quelques problèmes importants et imprévus d'exécution des projets pendant la construction. Même si les projets d'amélioration des immobilisations ont légèrement dépassé la cible établie, les résultats dépassent les normes de l'industrie et témoignent de l'engagement du personnel et de l'industrie à l'égard de notre programme d'immobilisations.

Mesure du rendement

Nombre d'améliorations des immobilisations terminées à temps pour les projets d'Éducation et Développement de la petite enfance (EDPE)

Objectif de la mesure

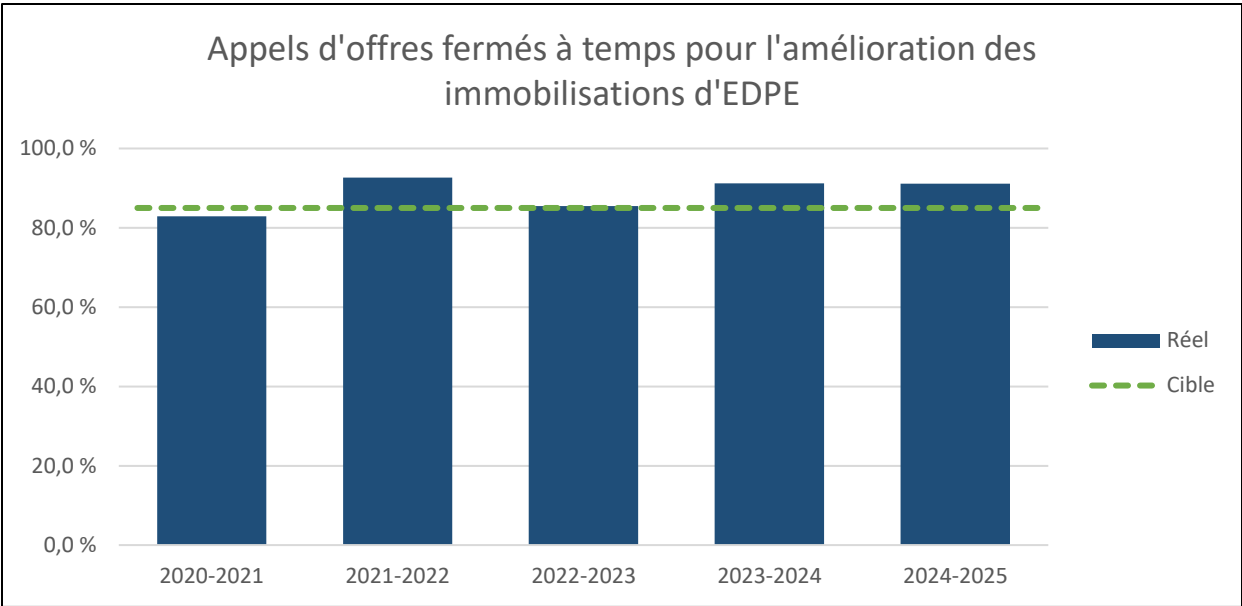
Optimiser la valeur offerte aux ministères clients

Mesure

Pourcentage des appels d'offres relatifs à l'amélioration des immobilisations fermés à temps pour des projets d'EDPE

Description de la mesure

Cette mesure permet de suivre le pourcentage des appels d'offres fermés à la fin de juin pour les projets d'EDPE, car il est important de réaliser les travaux de construction dans les écoles au cours de l'été. La mesure indique le montant en dollars des appels d'offres fermés au plus tard le 30 juin, exprimé en pourcentage du budget d'immobilisations total affecté à des projets d'immobilisations d'EDPE cette année-là.



Rendement général

La Division des édifices a atteint sa cible dans les deux catégories dans ce cas-ci, puisque le résultat réel recherché doit être égal ou supérieur à la cible.

NOMBRE D'APPELS D'OFFRES FERMÉS À TEMPS POUR DES PROJETS D'AMÉLIORATION DES IMMOBILISATIONS D'EDPE	
CIBLE : ≥ 85,0 %	
2020-2021	82,9 %
2021-2022	92,7 %

2022-2023	85,5 %
2023-2024	91,2 %
2024-2025	91,1 %

Raison d'être de cette mesure

Cette mesure est un indice de la capacité du Ministère de fermer les appels d'offres à temps pour que les travaux de construction dans les écoles puissent avoir lieu en juillet et en août, lorsque les écoles sont vides. La fermeture des appels d'offres avant la saison de construction permet aussi au Ministère d'obtenir de meilleurs prix et de faire livrer le matériel et l'équipement à temps.

Qu'a-t-on fait pendant l'exercice financier 2024-2025 pour atteindre ce résultat?

La Division des bâtiments collabore de près avec nos ministères clients afin de cerner rapidement les programmes, de faire appel à des experts-conseils et d'établir l'ordre de priorité des projets, d'en établir la portée, de les concevoir et de publier les appels d'offres en conséquence. Avec les ministères clients, le Ministère appuie des plans d'immobilisations pluriannuels qui permettent l'achèvement des conceptions et le lancement des appels d'offres en temps opportun.

DIVISION DES SERVICES STRATÉGIQUES

Survol

La **Division des services stratégiques** fournit au Ministère un encadrement et un soutien à l'égard de divers services liés aux biens, de la planification stratégique, de l'élaboration de politiques, des accords intergouvernementaux, du financement fédéral, des affaires législatives, des services environnementaux, de la gestion du rendement et de l'amélioration des processus. En outre, elle gère le parc de véhicules du GNB.

La Division des services stratégiques réunit la **Direction de l'excellence du rendement**, la **Direction des politiques et des affaires législatives**, la **Direction des services immobiliers**, la **Direction des services de l'environnement**, la **Direction des partenariats stratégiques et des corridors commerciaux** et l'**Agence de gestion des véhicules**.

La **Direction de l'excellence du rendement** favorise une culture d'amélioration continue à l'échelle du Ministère. Elle offre de la formation et un leadership afin d'aider le personnel à accroître la productivité et à améliorer les processus.

La **Direction des politiques et des affaires législatives** fournit des conseils et une expertise en matière de recherche, d'élaboration de politiques, d'affaires législatives et de correspondance. Elle aide aussi le Ministère à se conformer aux exigences législatives et opérationnelles. La Direction est responsable d'un certain nombre de services stratégiques, notamment faire progresser les mémoires au Conseil exécutif concernant l'orientation et les décisions relatives aux ententes, aux politiques, aux transactions financières et aux modifications législatives ou réglementaires; traiter les demandes d'accès à l'information conformément à la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*; coordonner les réponses aux lettres et aux courriels reçus par le sous-ministre, le ministre et le premier ministre; faire progresser les dossiers d'enquête et de vérification du haut fonctionnaire de l'Assemblée législative; diriger l'élaboration des politiques internes; et promouvoir la transparence. Elle participe aussi à des travaux interministériels visant l'examen de différents points de vue, l'harmonisation des travaux stratégiques et de recherche et l'avancement des priorités du gouvernement.

La **Direction des services immobiliers** est chargée de fournir des services immobiliers au Ministère, à d'autres entités gouvernementales et au public. Ces services englobent les résumés de titres, l'arpentage des propriétés, l'évaluation de propriétés et la négociation en vue de leur acquisition pour des projets de route et d'infrastructure, la gestion et l'aliénation de biens excédentaires, la commercialisation, les appels d'offres et la préparation de documents. En outre, la Direction traite les demandes d'indemnisation adressées au Ministère dans les cas présumés d'accidents de véhicule à moteur, de défauts de la chaussée, de contamination de l'environnement, de dommages matériels et d'expropriations de terrain pour la construction de routes. Elle est également chargée de la désaffectation des routes, de l'expropriation, de la désignation des travaux publics et de la gestion des corridors. Ces travaux consistent, entre autres, en la délivrance de permis d'usage routier et l'examen des lotissements ruraux, conformément aux exigences législatives.

La **Direction des services de l'environnement** fournit des services environnementaux pour la prestation de divers programmes ministériels. Ses services comprennent des conseils et un soutien techniques, la réalisation d'évaluations environnementales et archéologiques, l'obtention de divers permis et approbations, la gestion des lieux contaminés, la gestion des réseaux d'alimentation en eau, la gestion des systèmes de stockage du pétrole, la formation sur l'environnement, le suivi et la

surveillance de la conformité, la gestion de la faune, la compensation de l'habitat des poissons et des terres humides, l'examen des études d'impact sur l'environnement extérieures, la liaison avec les organismes de réglementation et la consultation et la mobilisation des Autochtones.

La **Direction des partenariats stratégiques et des corridors commerciaux** offre des conseils et une orientation au Ministère et à la province dans les domaines suivants :

L'Unité des partenariats stratégiques est responsable de créer, de trouver, de négocier et de saisir des possibilités de partenariats et de conclure des ententes avec d'autres provinces, le gouvernement fédéral et à l'international. En particulier, elle cherche à établir des partenariats de financement fédéral pour permettre au Ministère d'en faire plus avec moins d'argent investi par la province.

L'Unité des relations intergouvernementales fait la liaison entre le Ministère et les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et étrangers en ce qui concerne les questions de transport et d'infrastructure.

À titre d'expert en matière de transport multimodal (aérien, ferroviaire et maritime), *l'Unité du développement de corridors commerciaux* assure le leadership, l'orientation, la promotion et le soutien des initiatives visant à améliorer le réseau de transport multimodal du Nouveau-Brunswick et les corridors économiques et commerciaux, notamment aux frontières internationales.

L'organisme de réglementation du transport ferroviaire voit à l'administration et à l'application de la *Loi sur les chemins de fer de courtes lignes* et au règlement y afférent. Par ailleurs, la Direction s'occupe de l'entretien des passages à niveau sur les routes provinciales désignées afin d'assurer la sécurité des usagers de la route et des exploitants ferroviaires.

L'Unité des initiatives sur les changements climatiques assure la direction et la coordination des initiatives ministérielles sur les changements climatiques et trouve des possibilités de financement provincial conformes au Plan d'action sur les changements climatiques.

L'Agence de gestion des véhicules (AGV) est un organisme de service spécial qui gère le parc de véhicules de la province. Cet organisme centralisé fournit une gamme complète de services relatifs aux véhicules (acquisition, réparation et entretien, assurance, distribution de carburant et cession). Par ailleurs, l'AGV fabrique de nouveaux chasse-neige ainsi qu'une large gamme de pièces de rechange pour tous les chasse-neige en service à son atelier de Fredericton. L'AGV exploite également un centre d'appels à Miramichi qui coordonne la réparation et l'entretien du parc de véhicules du Programme extra-mural.

L'AGV gère actuellement environ 4 200 éléments d'actif, dont des véhicules de fonction, des voitures, des fourgonnettes, des camions légers, de l'équipement lourd (niveleuses et chargeuses), des camions lourds, des camions-citernes, des autobus scolaires et divers équipements. L'Agence compte 250 employés, 28 ateliers de réparation, une installation de fabrication, 71 sites de distribution en carburant et un centre d'appels dans l'ensemble de la province.

Indicateurs de rendement clés

Mesure du rendement

Disponibilité des chasse-neige en saison, de décembre à mars

Objectif de la mesure

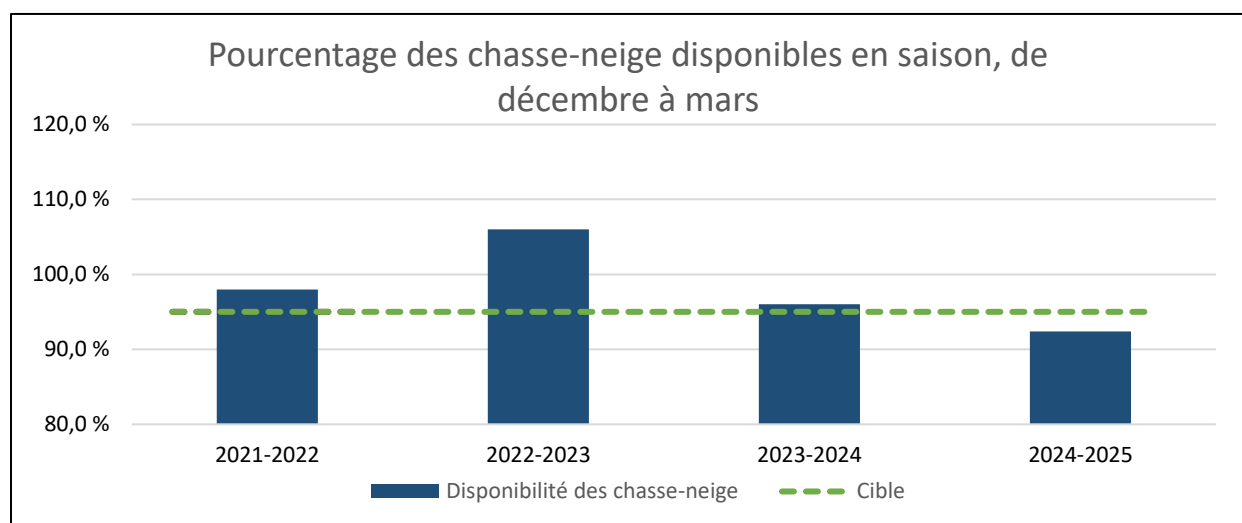
Faire le suivi de la disponibilité des chasse-neige à des fins de planification et de déploiement

Mesure

Disponibilité des chasse-neige en saison, de décembre à mars

Description de la mesure

Chaque jour de la semaine de travail, avant midi, les ateliers de réparation de l'AGV mettent à jour la disponibilité des chasse-neige. Un chasse-neige est considéré comme étant disponible s'il peut être prêt dans un délai de 24 heures.



Rendement général

En 2023-2024, la disponibilité moyenne des chasse-neige a dépassé la cible. La disponibilité était de 96,0 %, et la cible était fixée à 95,0 %. Pendant l'exercice précédent, la disponibilité moyenne des chasse-neige en saison, de décembre à mars, a été en deçà de la cible dans ce cas-ci, puisque le résultat réel recherché doit être égal ou supérieur à la cible. En 2024-2025, la disponibilité était de 92,4 %, et la cible est fixée à 95,0 %.

EN SAISON (DE DÉC. À MARS)	DISPONIBILITÉ MOYENNE DES CHASSE-NEIGE
CIBLE : ≥ 95,0 %	
2021-2022	98,0 %
2022-2023	106,0 %
2023-2024	96,0 %
2024-2025	92,0 %

Raison d'être de cette mesure

Cet indicateur ponctuel aide la Direction des opérations à planifier et à organiser l'intervention après une tempête. Même si notre objectif hebdomadaire moyen est de 95,0 %, la disponibilité réelle peut être influencée par les pénuries de pièces à l'échelle mondiale, la fréquence des tempêtes hivernales et d'autres répercussions indépendantes de notre volonté. La disponibilité quotidienne peut varier grandement en raison des camions mis hors service pour être réparés après une tempête.

Qu'a-t-on fait pendant l'exercice financier 2024-2025 pour atteindre ce résultat?

Les ateliers de réparation de l'AGV continuent de suivre les procédures opérationnelles normalisées.

Mesure du rendement

Examen de la prestation des services – conformité au plan quinquennal

Objectif de la mesure

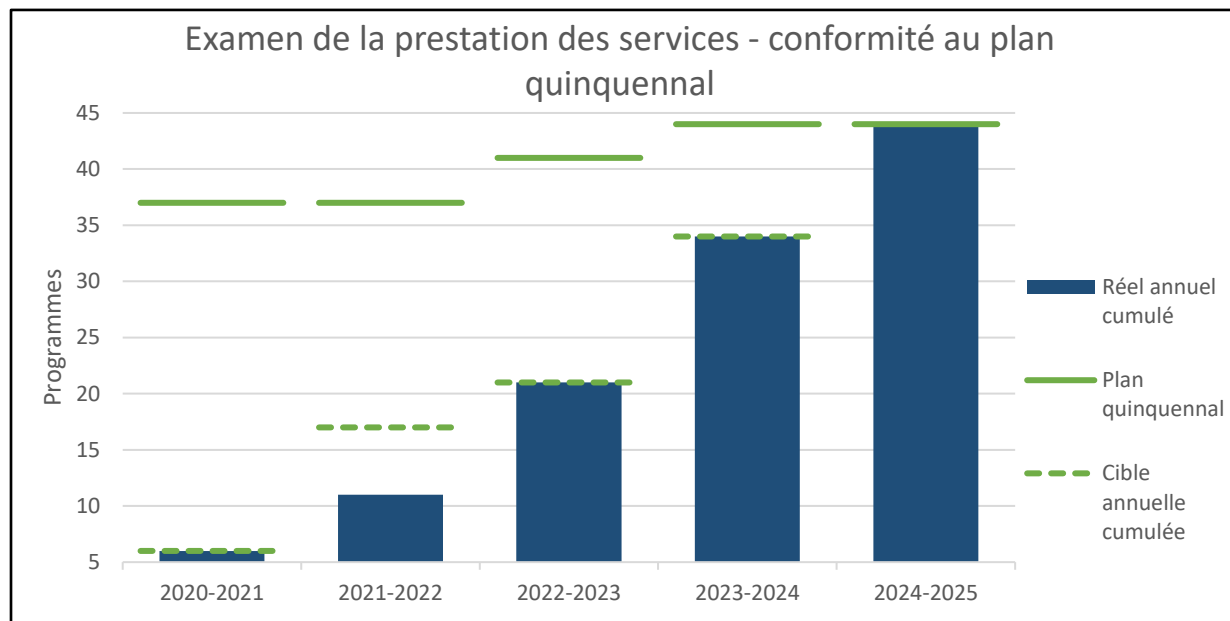
Optimiser la prestation des services de programme

Mesure

Examen de la prestation des services – conformité au plan quinquennal

Description de la mesure

Mesure des programmes examinés en fonction du plan annuel et du plan quinquennal



Rendement général

La Division des services stratégiques a atteint ses objectifs d'examen annuel et quinquennal, réalisant les 44 examens prévus. Dix d'entre eux ont été achevés au cours de la dernière année, permettant ainsi d'atteindre l'objectif global.

EXAMEN DE LA PRESTATION DES SERVICES			
ANNÉE	CIBLE ANNUELLE CUMULÉE : ≥	RÉEL ANNUEL CUMULÉ	PLAN QUINQUENNAL
2020-2021	6	6	37
2021-2022	17	11	37
2022-2023	21	21	41
2023-2024	34	34	44
2024-2025	44	44	44

Raison d'être de cette mesure

En 2019, la vérificatrice générale a recommandé que le Ministère « élabore une politique de sous-traitance fondée sur des données probantes et un cadre décisionnel pour déterminer les programmes et les activités à sous-traiter » (V1, chapitre 3, 3,34).

En réponse à cette recommandation, le Ministère a indiqué les programmes qui pourraient faire l'objet d'un examen quinquennal et a mis au point les outils d'évaluation et de politique nécessaires à cette fin. Le Ministère valorise l'efficacité opérationnelle et le service de grande qualité, et s'engage à optimiser les ressources dans le cadre de ses activités. Fondé sur une approche-cadre établie et un ensemble d'outils standard, l'examen de la prestation des services veille à ce que les décisions sur le modèle de prestation des programmes (sous-traitance, interne ou hybride) reposent sur des données.

Cette mesure démontre les progrès réalisés par le Ministère au titre de l'examen de la prestation des services associés aux programmes et activités de la Division des transports. Le suivi des progrès par rapport aux objectifs annuels et quinquennaux aide le Ministère à être plus responsable de l'examen et de l'exécution de ses programmes.

Qu'a-t-on fait pendant l'exercice financier 2024-2025 pour atteindre ce résultat?

Tout au long de l'examen de la prestation des services, 44 programmes ont été désignés aux fins d'évaluation. À la fin du plan quinquennal, tous les programmes avaient fait l'objet d'un examen.

DIVISION DES SERVICES GÉNÉRAUX

Survol

La **Division des services généraux** fournit un encadrement, une expertise et des services au personnel du Ministère en matière de mieux-être, de santé et de sécurité au travail, d'approvisionnement, de gestion des contrats et des stocks, de technologie de l'information, de système d'information géographique, de ressources humaines, de communications internes, d'administration financière et de déploiement de la planification des ressources organisationnelles.

La Division des services généraux réunit la **Direction du mieux-être, de la santé et de la sécurité**, la **Direction des ressources humaines**, la **Direction des services des finances et de l'administration**, la **Direction de la gestion de l'information et de la technologie**, la **Direction de la gestion de la chaîne d'approvisionnement** et la **Direction de la mise en œuvre de la planification des ressources organisationnelles (PRO)**.

La **Direction du mieux-être, de la santé et de la sécurité** fournit des conseils éclairés au Ministère sur le mieux-être au travail, les normes de santé et de sécurité, la conformité aux règlements, les méthodes d'évaluation des risques et les systèmes de gestion de la sécurité, en plus de faire enquête sur les accidents, les incidents, les matières dangereuses, les accidents évités de justesse, les problèmes et les plaintes.

La **Direction des ressources humaines** fournit un soutien stratégique et opérationnel à l'ensemble du Ministère et est responsable de planifier et de gérer la dotation et le recrutement, de superviser la classification et la conception organisationnelle, de gérer les données sur l'effectif, de produire des rapports et de saisir les transactions de rémunération dans les systèmes des RH. Elle est aussi chargée d'appuyer la gestion des relations de travail et de l'invalidité, d'offrir de l'encadrement et des ressources aux dirigeants en matière de mobilisation des employés, de gestion d'équipe et de rendement, de superviser la coordination des programmes de formation en leadership organisationnel, de diriger les travaux de planification de la relève et de gestion du changement, d'administrer les politiques et programmes des RH et d'encourager la participation et la reconnaissance des employés.

La **Direction des services des finances et de l'administration** offre un soutien général au Ministère dans les domaines de l'administration financière, de la conduite des affaires et des opérations. Cela comprend les systèmes administratifs et de comptabilité financière; la surveillance organisationnelle et financière; les prévisions et les rapports; les budgets ordinaires et d'immobilisations; les services consultatifs; l'examen, l'évaluation et l'intégration des contrôles internes ministériels et la gestion de tous les revenus ministériels, comme les ententes de contribution fédérales et les réclamations pour dommages matériels.

La **Direction de la gestion de l'information et de la technologie** aide le Ministère à réaliser ses objectifs opérationnels grâce à l'utilisation efficace de solutions de technologie de l'information (TI) et de services connexes. La Direction est responsable de la stratégie en matière de TI; de la planification et de la coordination des services avec Service Nouveau-Brunswick; des applications et services du système d'information géographique (SIG); de la gestion des documents et de l'information et de la sécurité de l'information. Elle offre également d'autres services au bureau central du Ministère, comme l'accès aux bâtiments, le stationnement, l'aménagement des bureaux et des services généraux de bureau.

La **Direction de la gestion de la chaîne d'approvisionnement** s'occupe de la gestion commerciale de tous les contrats de la Division des transports, qu'il s'agisse de services de construction, de biens et de services, dont les services professionnels, ou d'ententes à terme pour l'acquisition des pièces nécessaires aux activités de l'AGV. Parmi les services offerts, notons la coordination de l'approvisionnement, la validation des paiements, le règlement des réclamations et des différends et la facilitation de la clôture des contrats. La Direction est également responsable des services ministériels tels que le service d'accueil du bureau central, les fournitures de bureau et la gestion des services de courrier du Ministère.

La **Direction de la mise en œuvre de la PRO** fournit au personnel du MTI un encadrement, des conseils d'experts et des services axés sur la mise en œuvre de la PRO. Le projet de PRO, coparrainé par Finances et Conseil du Trésor (FCT) et Service Nouveau-Brunswick (SNB), est une initiative de transformation organisationnelle qui vise à modifier la prestation des services relatifs aux ressources humaines, à la paie, aux finances et à l'approvisionnement (achats) au sein du GNB. Le nouveau système facilitera pour les employés l'accès à des données exactes et à jour et appuiera les décisions opérationnelles fondées sur de telles données. Étant donné l'ampleur et la complexité de ce changement organisationnel, la Direction de la mise en œuvre de la PRO a été créée pour faciliter le dialogue et la collaboration avec l'équipe du projet de PRO et d'autres ministères du GNB, et ainsi en assurer la transition et l'instauration efficaces au Ministère.

Indicateurs de rendement clés

Mesure du rendement

Taux de fréquence (nombre de blessures par tranche de 200 000 heures travaillées)

Objectif de la mesure

Culture de santé et de sécurité

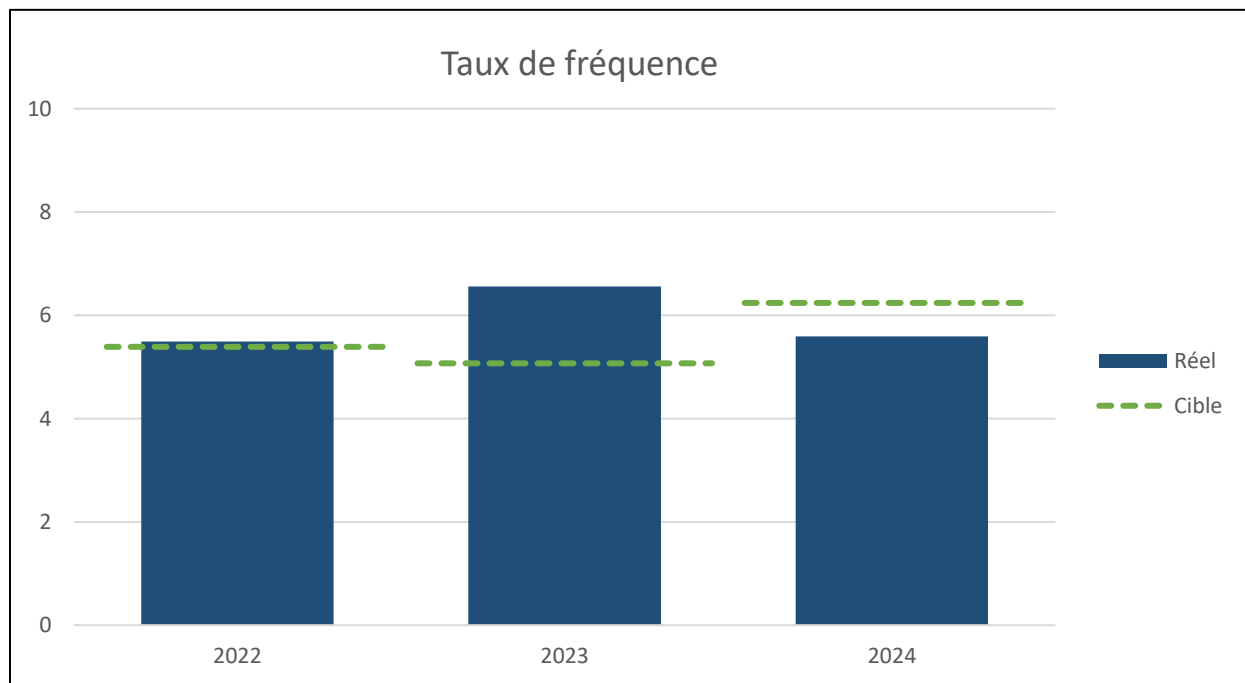
Mesure

Taux de fréquence (nombre de blessures par tranche de 200 000 heures travaillées)

Description de la mesure

Au cours des années précédentes, les taux de fréquence des blessures étaient déterminés à l'aide des mesures et cibles internes du MTI. À compter de cette année, ces taux seront établis en fonction des mesures et cibles du GNB.

Le taux de fréquence est le nombre de réclamations présentées à Travail sécuritaire NB par tranche de 200 000 heures travaillées. Plus particulièrement, il s'agit du nombre de réclamations pour l'année civile 2024, divisé par les heures d'exposition (heures de travail) et multiplié par 200 000.



Rendement général

Le Ministère a enregistré 102 réclamations soumises à Travail sécuritaire NB au cours de l'année civile 2024, pour un taux de fréquence de 5,59. L'objectif du Ministère était de réduire le taux de fréquence d'au moins 10,0 %; il a dépassé cet objectif en réduisant de 15,0 % le taux de fréquence par rapport à celui de l'année précédente.³

³Dans ce cas-ci, le résultat réel recherché doit être inférieur ou égal à la cible.

TAUX DE FRÉQUENCE	
CIBLE : ≤ 6,24	
2022	5,49
2023	6,56
2024	5,59

Raison d'être de cette mesure

Le Ministère encourage une culture qui fait de la sécurité au travail une grande priorité que tous ont à cœur au quotidien. La mesure du taux de fréquence et des tendances en matière de blessures aide le Ministère à comprendre comment ses pratiques réduisent le nombre de blessures au travail, de sorte que chacun rentre à la maison en sécurité tous les jours.

Cette mesure ne donne qu'une image partielle de la situation. L'objectif du Ministère est de réduire le nombre d'incidents en encourageant le signalement des accidents évités de justesse et des conditions dangereuses, et en intervenant lorsque des gestes dangereux sont posés.

Qu'a-t-on fait pendant l'exercice 2024 pour atteindre ce résultat?

Au cours de la dernière année, le Ministère a réussi à réduire le nombre de réclamations présentées à Travail sécuritaire NB et le taux de fréquence. Cette amélioration est attribuable à des pratiques de signalement constantes et précises et à une amélioration des processus stratégiques.

Parmi les principales réalisations, notons :

Guide de classification des blessures : L'équipe affectée au mieux-être, à la santé et à la sécurité a élaboré et instauré un guide normalisé de classification des blessures à l'intention des équipes des ressources humaines, qui est maintenant adopté dans l'ensemble du GNB. Cet outil assure un signalement uniforme des incidents et des réclamations à Travail sécuritaire NB.

HazID – Outil de signalement en ligne des risques : En collaboration avec Service Nouveau-Brunswick (SNB), le Ministère a continué de faire connaître le programme d'identification des risques (HazID), une application Web qui permet aux employés de signaler facilement des conditions dangereuses en milieu de travail, et de former le personnel à son utilisation. Le système fournit des mises à jour en temps réel et de la rétroaction sur l'évolution des mesures correctives.

Programme révisé d'orientation en matière de santé et de sécurité : Le programme d'orientation en matière de santé et de sécurité des employés nouvellement embauchés et réintégrés a été révisé afin d'y intégrer les plus récentes modifications apportées à la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* et à ses règlements. Le programme est maintenant disponible pour une réservation en ligne pratique.

Liste de vérification des observations sur la sécurité axées sur le comportement : Une nouvelle liste de vérification des observations sur la sécurité axées sur le comportement a été adoptée et est maintenant remplie par les superviseurs une fois par mois. Cette approche proactive favorise une culture d'amélioration continue et de responsabilisation en matière de sécurité dans tous les lieux de travail.

Mesure du rendement

Ratio des dépenses réelles en proportion des dépenses ordinaires budgétées

Objectif de la mesure

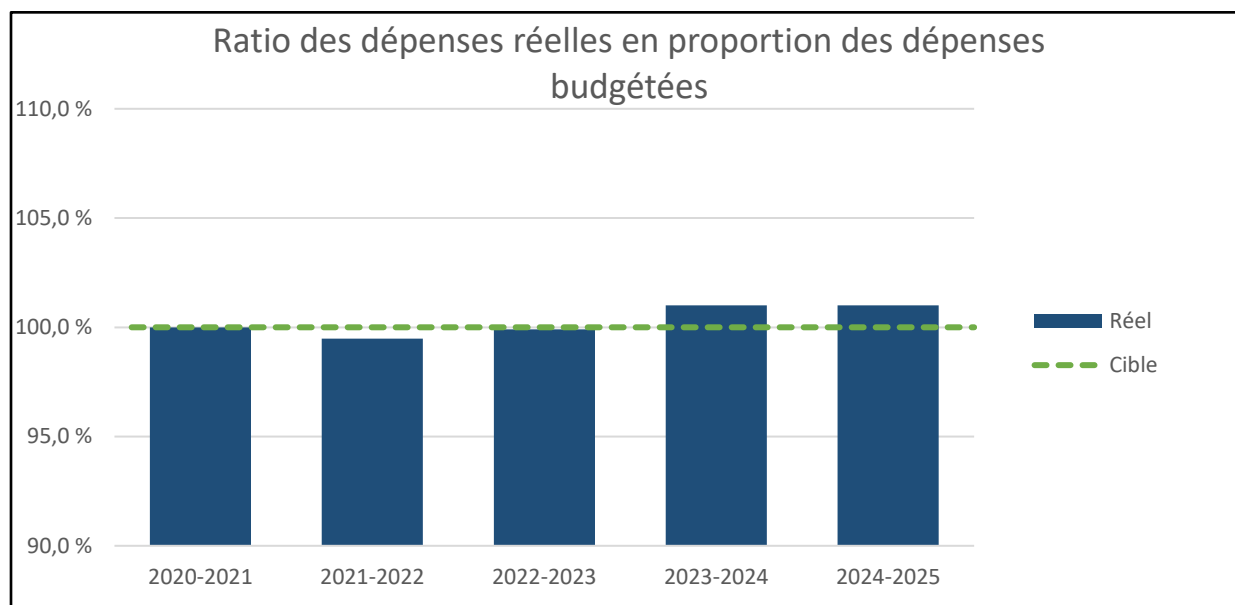
Éliminer les déficits et réduire la dette

Mesure

Ratio des dépenses réelles en proportion des dépenses ordinaires budgétées

Description de la mesure

Cette mesure vise à contrôler et à gérer les dépenses de manière à respecter le budget de l'exercice financier du Ministère.



Rendement général

Le ratio des dépenses réelles en proportion des dépenses ordinaires budgétées du Ministère était de 101,0 %. La cible n'a pas été atteinte dans ce cas-ci, puisque le résultat réel recherché doit être égal ou inférieur à la cible.

RATIO DES DÉPENSES RÉELLES EN PROPORTION DES DÉPENSES BUDGÉTÉES	
CIBLE : ≤ 100,0 %	
2020-2021	100,0 %
2021-2022	99,0 %
2022-2023	99,9 %
2023-2024	101,0 %

2024-2025	101,0 %
-----------	---------

Raison d'être de cette mesure

Cet indicateur mesure la capacité du Ministère de gérer ses dépenses globales dans les limites de son budget. Le Ministère doit gérer ses dépenses en fonction de son budget et être prêt à prendre des mesures correctives s'il prévoit en cours d'année un dépassement des coûts.

Mesure du rendement

Ratio des revenus réels en proportion des revenus ordinaires budgétés

Objectif de la mesure

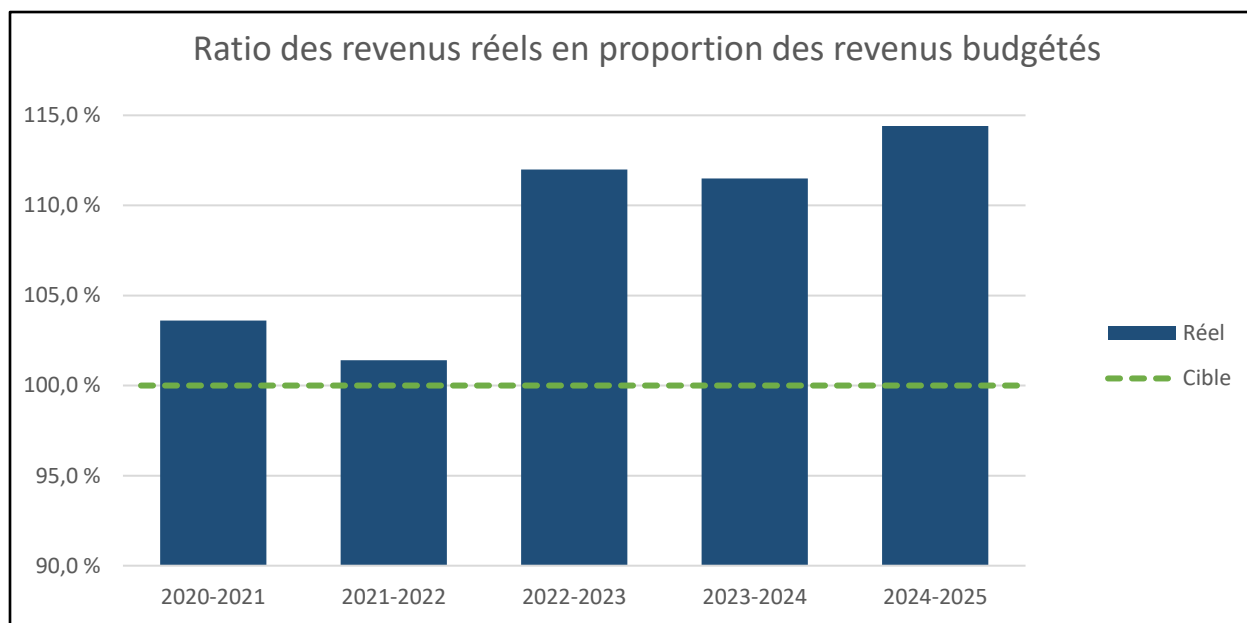
Éliminer les déficits et réduire la dette

Mesure

Ratio des revenus réels en proportion des revenus ordinaires budgétés

Description de la mesure

La mesure compare les revenus réels aux revenus budgétés afin d'aider le Ministère à se concentrer sur l'optimisation des revenus.



Rendement général

Le ratio des revenus réels en proportion des revenus ordinaires budgétés du Ministère était de 114,0 %⁴. La cible a été atteinte dans ce cas-ci, puisque le résultat réel recherché doit être égal ou supérieur à la cible.

Raison d'être de cette mesure

Cette mesure aide le Ministère à rester conscient des revenus qu'il pourrait produire. Les revenus sont très importants pour la situation financière du GNB. D'importantes sources de revenus pour le Ministère proviennent de la location de terrains et de la vente de permis spéciaux pour le transport de charges de poids ou de dimensions excédentaires sur les routes provinciales. L'augmentation des revenus contribue à épouser le déficit du GNB.

⁴ Les dépenses du Ministère sont réparties en deux catégories : les dépenses ordinaires et les dépenses en immobilisations. La mesure exposée dans le présent rapport porte sur les efforts d'amélioration stratégique consacrés aux dépenses ordinaires budgétées, soit les coûts de fonctionnement courant associés aux programmes gouvernementaux.

Qu'a-t-on fait pendant l'exercice financier 2024-2025 pour atteindre ce résultat?

Les revenus réels ont dépassé le budget cible du Ministère en raison d'augmentations dans plusieurs flux de rentrées.

DIRECTIONS RELEVANT DU SOUS-MINISTRE

Survol

La **Direction des radiocommunications** offre à la plupart des ministères et organismes du GNB, à des utilisateurs municipaux, fédéraux et bénévoles et à la Gendarmerie royale du Canada des solutions technologiques, telles que des systèmes de communication vocale raccordés à plusieurs réseaux (dont le système de radiocommunications mobiles à ressources partagées du Nouveau-Brunswick [RMRPNB]). Elle administre le contrat d'utilisation du système de RMRPNB, le système provincial de radiocommunications pour la sécurité publique essentiel à la mission de la province, lequel compte plus de 15 000 utilisateurs et offre aux provinces maritimes un vaste réseau radio de sécurité publique.

Au moyen d'une série d'outils technologiques complexes, le Centre provincial de communications mobiles (CPCM) offre des services de répartition à de nombreux ministères du GNB, y compris des services de soutien et de sécurité au personnel des directions du ministère de la Justice et de la Sécurité publique responsables de l'application de la loi et des véhicules utilitaires. Le CPCM met également à jour et coordonne les avis NB511, tout en offrant un certain nombre de services administratifs à l'échelle du gouvernement.

La Direction s'est dotée d'un programme d'intervention en cas d'urgence et appuie les communications d'urgence pendant divers types d'événements météorologiques, comme les ouragans, les inondations et les feux de forêt, ainsi que les opérations de recherche et de sauvetage, ou celles liées à des matières dangereuses, à un grand nombre de victimes et à d'autres événements du genre.

Elle gère et entretient également le système GPS de repérage automatique des véhicules du parc du GNB et a récemment mis en place le Centre d'information sur les transports (CIT), un centre d'appels permettant au public de demander des réparations liées aux transports et aux routes.

INFORMATION FINANCIÈRE

État des recettes de recouvrements (en milliers de dollars)

RECETTES AU COMPTE ORDINAIRE	BUDGET PRINCIPAL DE 2024-2025	DÉPENSES RÉELLES DE 2024-2025	ÉCART DÉPASSEMENT/ (SOUS-UTILISATION)
Rendement des investissements	5,0	6,1	1,1
Licences et permis	1 715,0	2 150,0	435,0
Ventes de biens et de services	4 768,0	4 897,9	129,9
Amendes et pénalités	30,0	47,0	17,0
Recettes diverses	251,0	645,9	394,9
Total – Recettes au compte ordinaire	6 769,0	7 746,9	977,9

RECouvreMENTS AU COMPTE DE CAPITAL	BUDGET PRINCIPAL DE 2024-2025	DÉPENSES RÉELLES DE 2024-2025	ÉCART DÉPASSEMENT/ (SOUS-UTILISATION)
Recouvrements au compte de capital – provenance interne	3 100,0	8 985,0	5 885,0
Recouvrements au compte de capital – Canada	23 620,0	16 310,4	(7 309,6)
Total – Recouvrements au compte de capital	26 720,0	25 295,4	(1 424,6)

FONDS POUR L'AMÉNAGEMENT DES TERRES	BUDGET PRINCIPAL DE 2024-2025	DÉPENSES RÉELLES DE 2024-2025	ÉCART DÉPASSEMENT/ (SOUS-UTILISATION)
Recettes de provenance interne	30,0	315,3	285,3
Recouvrements au compte de capital – provenance interne	620,0	1 621,9	1 001,9
Total – Fonds pour l'aménagement des terres	650,0	1 937,2	1 287,2

Dépenses par programme (en milliers de dollars)

PROGRAMME ORDINAIRE	BUDGET PRINCIPAL DE 2024-2025	TRANSFERTS DE CRÉDITS	BUDGET DE 2024-2025	DÉPENSES RÉELLES DE 2024-2025	ÉCART DÉPASSEMENT/ (SOUS-UTILISATION)
Administration	22 454,0	727,7	23 181,7	22 891,6	(290,1)
Politiques et Affaires législatives, Partenariats stratégiques et corridors commerciaux	1 605,0	20,4	1 625,4	1 807,2	181,8
Entretien	109 739,0	3 227,2	112 966,2	114 682,6	1 716,4
Entretien hivernal	77 840,0	34 108,1	111 948,1	111 937,2	(10,9)
Construction des ponts et des routes	3 425,0	261,9	3 686,9	4 064,8	377,9
Groupe des édifices	153 255,0	157,1	153 412,1	156 288,7	2 876,6
Société de voirie du Nouveau-Brunswick	28 148,0	0,0	28 148,0	28 708,7	560,7
Total – Compte brut ordinaire	396 466,0	38 502,4	434 968,4	440 380,8	5 412,4

PROGRAMMES D'IMMOBILISATIONS	BUDGET PRINCIPAL DE 2024-2025	DÉPENSES RÉELLES DE 2024-2025	ÉCART DÉPASSEMENT/ (SOUS-UTILISATION)
Ponts	92 920,0	76 987,5	(15 932,5)
Routes	327 775,0	356 557,4	28 782,4
Programme pour les routes provinciales-municipales	25 000,0	22 669,2	(2 330,8)
Programme fédéral-provincial à frais partagés	59 288,0	47 385,5	(11 902,5)
Travaux publics et infrastructure	441 696,0	339 380,6	(102 315,4)
Agence de gestion des véhicules	30 000,0	31 228,0	1 228,0
Total	976 679,0	874 208,2	(102 470,8)

COMPTE À BUT SPÉCIAL	BUDGET PRINCIPAL DE 2024-2025	DÉPENSES RÉELLES DE 2024-2025	ÉCART DÉPASSEMENT/ (SOUS-UTILISATION)
Résidence du gouverneur	140,0	(42,1)	(182,1)
Fonds pour l'aménagement des terres	1 800,0	1 666,4	(133,6)
Total – Compte à but spécial	1 940,0	1 624,3	(315,7)

AGENCE DE GESTION DES VÉHICULES	BUDGET PRINCIPAL DE 2024-2025	DÉPENSES RÉELLES DE 2024-2025	ÉCART DÉPASSEMENT/ (SOUS-UTILISATION)
REVENUS			
Rétrofacturation	107 600,0	107 522,0	(78,0)
Revenus provenant de la vente de véhicules et d'équipement	800,0	1 132,6	332,6
Total des revenus	108 400,0	108 654,6	254,6
DÉPENSES			
Dépenses opérationnelles	108 400,0	119 806,5	11 406,5
Dépenses au compte de capital	30 000,0	31 228,0	1 228,0
Dépenses totales	138 400,0	151 034,5	12 634,5

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS DE DOTATION

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de son ministère respectif. Voici un résumé des activités de dotation du ministère des Transports et de l'Infrastructure pour les année civile 2023 et 2024.

NOMBRE D'EMPLOYÉS PERMANENTS ET TEMPORAIRES AU 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE		
TYPE D'EMPLOYÉ	2024	2023
Permanent	1 622	1 585
Temporaire	149	106
TOTAL	1 771	1 691

Le Ministère a annoncé 232 concours, soit 156 concours publics (externes) et 107 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a effectué les nominations suivantes sans concours, en évaluant le mérite autrement :

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : - un degré élevé d'expertise et de formation; - un degré élevé de compétences techniques; - des experts reconnus dans leur domaine.	15(1)	11
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)a)	1
Programme de gestion du talent ministériel	Employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, soit le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	36

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
Mutation latérale	Le processus de mutation du GNB facilite la mutation des employés au sein des parties 1, 2 (conseils scolaires) et 3 (régies de la santé) de la fonction publique.	16(1) ou 16(1)c)	51
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent correctement classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	54
Nomination d'étudiants ou d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux inscrits à un programme d'enseignement coopératif ou les apprentis peuvent être nommés sans concours à un poste de premier échelon de la fonction publique.	16(1)d)(ii)	2

Conformément à l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte pour favoritisme allégué n'a été déposée auprès de l'administrateur général du ministère des Transports et de l'Infrastructure, et aucune plainte n'a été soumise à l'ombud.

RÉSUMÉ DES PROJETS DE LOI ET DES ACTIVITÉS LÉGISLATIVES

Le Ministère n'a apporté aucun changement législatif ou réglementaire en 2024-2025.

Les lois qui relèvent du ministre des Transports et de l'Infrastructure et qui sont administrées par son ministère sont accessibles en ligne :

<https://lois.gnb.ca/fr/parcategorie/cs?categoryId=departmentId&itemId=transportation>.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS LIÉES AUX LANGUES OFFICIELLES

Introduction

Le ministère des Transports et de l'Infrastructure a élaboré un plan d'action qui contient des mesures stratégiques pour chacun des quatre objectifs stratégiques énoncés dans le [Plan de mise en œuvre 2024-2031](#).

Objectif stratégique 1

Des services bilingues égaux et de grande qualité sont offerts à tous les Néo-Brunswickois :

- Des mesures ont été prises pour assurer une dotation bilingue adéquate à tous les points de service, de façon à offrir un soutien immédiat dans les deux langues.
- Une signalisation et des outils de communication clairs aident le public à repérer les services bilingues offerts.
- La mise à jour des sites Web, des formulaires en ligne et des plateformes libre-service bilingues s'est poursuivie afin d'assurer l'égalité d'accès à l'information et aux services.
- De multiples possibilités de service, soit par téléphone, par courriel, en personne et en ligne, ont été offertes dans les deux langues pour répondre aux besoins de tous les membres de la population.

Objectif stratégique 2

Les fonctionnaires provinciaux sont en mesure de travailler et de faire carrière dans la langue officielle de leur choix :

- Le Ministère continue d'encourager les communications bilingues dans les réunions, les courriels et les documents internes, afin que tous les employés puissent fonctionner aisément dans la langue de leur choix.
- Les dirigeants font des évaluations régulières du rendement dans la langue de choix de nos employés et encouragent ces derniers à signaler des points à améliorer quant à l'utilisation des deux langues et à leur accessibilité.
- Les dirigeants continuent d'encourager le bilinguisme au sein de leurs équipes.

Objectif stratégique 3

Les Néo-Brunswickois comprennent les avantages socioéconomiques du bilinguisme grâce à une communication améliorée et efficace et à un meilleur soutien.

- Le Ministère a recueilli de l'information pour étoffer la section du rapport annuel du Ministère consacrée aux langues officielles.

- Le Service des ressources humaines et les hauts dirigeants ont régulièrement confirmé les besoins des équipes en matière de capacité linguistique.
- Les profils et équipes linguistiques ont été examinés et mis à jour à chaque embauche afin de veiller au respect des exigences linguistiques.
- Au cours du processus d'intégration, les nouveaux employés ont été invités à suivre les modules d'apprentissage en ligne Langue de service et Langue de travail.
- Le Ministère continue de veiller à ce que l'élaboration des programmes et des politiques tienne compte des besoins des communautés francophones et anglophones et à ce qu'ils soient accessibles dans les deux langues officielles.

Objectif stratégique 4

Des mesures constructives sont mises en œuvre pour favoriser l'épanouissement des deux communautés linguistiques officielles :

- Le bulletin de septembre 2024 présentait le Secrétariat aux langues officielles et fournissait des liens directs vers les modules d'apprentissage en ligne obligatoires Langue de travail et Langue de service.
- Les données de référence sur les taux d'achèvement actuels en pourcentage des modules d'apprentissage en ligne ont fait l'objet d'un suivi et continueront de l'être pour tous les employés.

Conclusion

Le Ministère a continué de sensibiliser les employés aux responsabilités qui découlent de la *Loi sur les langues officielles*, en ce qui a trait au travail quotidien et à la qualité des programmes et services offerts au public.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Section 1

Aucune recommandation du Bureau du vérificateur général n'est à signaler pour la période de référence.

RAPPORT AU TITRE DE LA LOI SUR LES DIVULGATIONS FAITES DANS L'INTÉRÊT PUBLIC

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur général prépare un rapport sur les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont il est responsable. Aucun acte répréhensible n'a été signalé au ministère des Transports et de l'Infrastructure pendant l'exercice 2024-2025.

ANNEXE A

L'état des routes est très important pour les automobilistes du Nouveau-Brunswick. Pour chaque type de route, le Ministère a fixé des cibles pour le pourcentage de routes dont l'état est bon ou passable. Afin de maintenir les routes dans un état acceptable, le Ministère se sert des principes de gestion des actifs pour déterminer quelles routes il devrait traiter et à quel moment, de façon à réduire le coût total des routes pendant leur cycle de vie.